

Catégorie	Dispositif	Sigle	Secteurs concernés	Conditions d'accès	Nature	Avantage employeur	A qui s'adresser?	Remarques
Contrat Unique d'Insertion	Emploi d'Avenir	EAV	Secteur marchand créateur d'emploi ou ayant une activité d'utilité sociale ou ayant une activité de préservation de l'environnement	16/25 ans à la signature, sans diplôme OU QPV et 6 mois de chômage pour les CAP/BEP et 12 mois pour les Bac et plus	CDI ou CDD de plus d'un an et de 3 ans maximum	35% du SMIC brut pris en charge par l'Etat OU 75% pour les crèches privées ayant signé un accord national	Mission locale ou contactez le 0811 262 777.	La Ville de Paris va ouvrir de nombreux emplois d'avenir. La PS sera l'un des prescripteurs attendu!!!
			Secteur non marchand sauf Etat (hôpitaux, rectorats possibles), dont EI, AI, ETTI, ateliers et chantiers d'insertion	Aucun diplôme OU CAP/BE+recherche de travail de 6 mois dans les 12 derniers OU ZUS/ZRR et max niveau Bac+3 et recherche de travail 12 mois/18 derniers	Au moins 17h30 par semaine	75% du SMIC brut pris en charge par l'Etat Exemple : SMIC de 1430€, Aide de 1072€, reste à charge de 358€	<u>Pour vous faire une première idée des offres, vous pouvez aller sur le site de la MLP :</u> http://www.mlparis.fr/offres/ (sélectionnez dans "catégorie" : "emploi" et dans "type" : "EAV".	
				Convention entre la mission locale et l'employeur				
				Logique de formation dans ou en dehors du temps de travail pour l'acquisition de savoirs de base ou professionnels ou qualifiants				
				Mise en place par l'employeur d'un tuteur et d'actions de formation, définies avec le conseiller mission locale référent				
				Formations financées sur les fonds de formation de droit commun des employeurs, principalement celui dédié à la professionnalisation				
Contrat Unique d'Insertion	Contrat Initiative Emploi / Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	CUI-CIE / CUI-CAE	Secteur marchand / Secteur non marchand	Chômeurs longue durée	Mise en place par l'employeur d'un tuteur, d'un renforcement des compétences, d'un suivi dans la recherche d'un CDI après le contrat	Aide financière versée à l'employeur, montant et durée fixés par le préfet de Région en pourcentage du SMIC par heure travaillée (60 à 90% du SMIC)	<u>Pôle emploi, la Mission locale ou adresser directement une fiche de candidature à remplir ici</u>	
				Séniors	CDI ou CDD	Exonération de charges sociales sur les heures travaillées dans la limite du SMIC	<u>Pour vous faire une première idée des offres, vous pouvez aller sur le site de la MLP :</u> http://www.mlparis.fr/offres/ (sélectionnez dans "catégorie" : "emploi" et dans "type" : "CUI-	
				Travailleurs handicapés				
				Bénéficiaires RSA, ASS, AAH				
Contrat Unique d'Insertion	Contrat starter	CIE- Starter		<30 ans	CDD ou CDI	45% du SMIC horaire brut financés	Mission locale	SMIC mensuel brut : 1466€, cotis patronale de 594€, aide Etat de 659€, exonération de cotisations sociales de 412€, reste à charge de 988€
				Sans emploi	Mesure de 6 mois non renouvelable			
				Difficultés d'accès à l'emploi : QPV, RSA, issus des dispositifs 2ème chance ou d'un EAV en secteur non marchand	20h/sem maximum			
					Engagement par l'employeur de formation ou d'accompagnement ou de VAE			
	Contrat de génération		Tout employeur sauf l'Etat, les collectivités territoriales, les EPA et les associations	Dans l'accord collectif de l'entreprise doivent figurer des mesures pour l'insertion durable des jeunes, l'emploi des salariés âgés et la transmission des savoirs et compétences	CDI d'au moins 4/5ème d'un jeune de moins de 26 ans ET maintien dans l'emploi d'un senior de plus de 57 ans	4000€/an pendant 3 ans	Mission locale	

Catégorie	Dispositif	Sigle	Secteurs concernés	Conditions d'accès	Nature	Avantage employeur	A qui s'adresser?	Remarques
Alternance	Contrat d'apprentissage		Tout secteur y compris le public	16/25 ans	6 mois à 3 ans	Pas de charges sociales salariales	Mission locale ou CFA dispensant les formations choisies	
					Contrat d'alternance entre la formation au CFA et l'entreprise dans le but d'obtenir un diplôme (CAP, Bac, BTS, Licence, Master...) ou un titre pro	Pas de charges sociales patronales sauf cotisations AT/MP (et cotisations conventions collectives)	<u>Pour vous faire une première idée des offres, vous pouvez aller sur le site de la MLP :</u> http://www.mlparis.fr/offres/ (sélectionnez dans "catégorie" : "alternance")	
					Maître d'apprentissage dans l'entreprise	1100€/trimestre + 1000€/an si mineur dans les TPE de moins de 11 salariés		
					Rémunération variable de 25% du SMIC (<18 ans, 1ère année) à 78% (>21 ans, 3ème année)	Crédit d'impôts Aide régionale si premier apprenti		
Alternance	Contrat de professionnalisation		Tout employeur sauf l'Etat, les collectivités territoriales, les EPA	16/25 ans et demandeurs d'emploi de plus de 26 ans	6 à 24 mois	Exonération des cotisations patronales d'assurances sociales	Mission locale ou organisme dispensant les formations souhaitées	
					Contrat d'alternance entre la formation autre que CFA et l'entreprise dans le but d'obtenir une qualification ou un titre professionnel ou un diplôme			
					Rémunération variable de 55% du SMIC (<21 ans, formation inférieur bac pro) à 100% (>26 ans, formation à partir Bac pro)			
					Tuteur dans l'entreprise			
2ème chance	Garantie Jeune	GJ		16/25 ans NEET	1 an maximum 462€/mois versés par l'Etat		Mission locale <u>La Prévention Spécialisée est prescriptrice. Il faut suivre le lien vers le dossier complet ici.</u>	
				Grande précarité	Accompagnement par la mission locale qui alterne rapprochement du monde du travail, élaboration du projet professionnel et immersion en entreprise visant l'autonomisation, l'accès à l'emploi par la multiplication des mises en situation professionnelle			
2ème chance	Ecole de la 2ème chance			<26 ans	Principe de l'alternance (statut du jeune comme stagiaire de la formation professionnelle) pour découvrir les métiers et acquérir de l'expérience et accompagnement individualisé. 8 à 12 mois à Paris		Mission locale ou <u>site présenté ici pour remplir le formulaire en ligne</u>	Financement par la région, l'Etat (CGET), le FSE
				Sorti du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle	Il s'agit d'un label donné au projet de chacune des écoles		Possibilité d'intégrer une E2C toute l'année	
				Sortie depuis 8 à 10 mois				
2ème chance	EPIDE			18/25 ans	18 centres en France		Inscriptions selon calendrier	
				Sans emploi, sans qualification	Contrat de volontariat pour l'insertion		Mission locale ou site internet ici	
					8 à 24 mois			
					Formation comportementale, générale et professionnelle			
					Internat			
					Port de l'uniforme			
					Indemnisation de 210€/mois			
					Remise à niveau en lecture, écriture, calcul			
	Formation pré-professionnelle et stages en entreprise							

Catégorie	Dispositif	Sigle	Secteurs concernés	Conditions d'accès	Nature	Avantage employeur	A qui s'adresser?	Remarques
	Service Civique		Associations, établissements publics, collectivités ayant reçus l'agrément	16/25 ans	<p>Indemnisation de 573€/mois, dont 467,34€ par l'Etat et 106,31€ en nature ou espèces par l'accueillant (alimentation et transport)</p> <p>Le jeune doit remplir une mission d'intérêt général en acquérant des compétences définies au préalable</p> <p>Domaine : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté ou aide humanitaire</p> <p>6 à 12 mois</p> <p>Entre 24 et 35h/semaine</p>		<p>Mission locale</p> <p>Pour vous faire une première idée des offres, vous pouvez aller sur le site de la MLP : http://www.mlparis.fr/offres/ (sélectionnez dans "contrat" : "service civique" Vous pouvez vous rendre sur le site du service civique qui présente toutes les offres disponibles en cliquant ici</p>	<p>Y sont inclus avec des modalités spécifiques le Service Civique Européen (SCE), le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) et le Volontariat International en Entreprise (VIE) ou en Administration (VIA)</p>